



Organisation, gestion administrative et financière

M. Henri CHAFFIOTTE

Les professions libérales

CNAVPL*

526 017

Actifs

185 993

Retraités

et conjoints survivants

11 sections professionnelles

- **Notaires**
- **Officiers Ministériels**
- **Médecins**
- **Chirurgiens-Dentistes**
- **Pharmaciens**
- **Sages-Femmes**
- **Auxiliaires Médicaux**
- **Vétérinaires**
- **Agents d'assurance**
- **Experts Comptables**
- **Architectes, Experts, Géomètres, Ingénieurs et professions assimilées, Artistes**

* **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales**

La tutelle



Ministère de la Santé et des Solidarités



**Direction Régionale des
Affaires Sanitaires et Sociales
d'Île de France (DRASSIF)**

Tutelle sur les actes :

**Contrôle de la légalité et
de l'opportunité financière des décisions.**

Tutelle sur les personnes :

**Sanctions applicables en cas de fautes ou de
carence.**

Les contrôles

- **Cour des Comptes**
- **Inspection Générale des Finances**
- **Inspection Générale des Affaires Sociales**
- **DRASSIF**
- **CNAVPL**
- **Inspection du Trésor**
- **URSSAF**

Le Conseil d'Administration

- **23 administrateurs titulaires élus :**
 - **19** par les cotisants
 - **2** par les retraités
 - **1** par les conjoints survivants retraités
 - **1** par les bénéficiaires du régime Invalidité-Décès
- **2 administrateurs présentés par le Conseil National de l'Ordre et agréés par les administrateurs élus.**
- **3 administrateurs cooptés au maximum.**

Total : 28 administrateurs

Les administrateurs suppléants

- **23** administrateurs suppléants élus :
 - **19** par les cotisants
 - **2** par les retraités
 - **1** par les conjoints survivants retraités
 - **1** par les bénéficiaires du régime Invalidité-Décès
- **2** administrateurs présentés par le CNO.

Total : 25 administrateurs

➔ Ils remplacent les titulaires en cas d'empêchement au Conseil d'Administration et dans les Commissions dans lesquelles ils siègent à l'exception de celles dans lesquelles la réglementation prévoit que les suppléants sont désignés nominativement.

➔ En cas de vacance de poste, ils deviennent titulaires pour la durée à courir du mandat.

Le Bureau du Conseil

Le Président

- Il assure la régularité du fonctionnement de la Caisse.
- Il préside les réunions du conseil d'administration.
- Il représente la Caisse devant les autorités administratives compétentes.

Les Vice-Présidents

- Ils secondent le Président et le remplacent en cas d'empêchement dans l'ordre d'élection.

Les Trésoriers

- Ils surveillent le fonctionnement financier.

Les Secrétaires Généraux

- Ils surveillent le fonctionnement administratif.

Les délégués

Rôle d'intermédiaire entre la CARMF et les adhérents

- information,
- enquête sur demande de la CARMF,
- intervention auprès des services de la CARMF sur demande de l'adhérent.

Participation aux réunions préparatoires et à l'Assemblée Générale

- réunion sur convocation de l'administrateur,
- préparation des vœux,
- participation aux tables rondes,
- vote sur les comptes de gestion et le bilan.

Les commissions réglementaires et statutaires

Commissions

Pouvoirs

**Contrôle
Contrôle CAPIMED**

➔ Vérifier la comptabilité des régimes obligatoires et du régime en capitalisation.

**Placements
Placements CAPIMED**

➔ Prendre les décisions sur les placements.

**Fonds d'Action
Sociale**

➔ Examiner les demandes d'aides des cotisants, allocataires et prestataires impécunieux.

Incapacité temporaire

➔ Vérifier les arrêts de travail.

Invalidité

➔ Se prononcer sur les demandes d'invalidité.

Inaptitude

➔ Se prononcer sur les demandes d'inaptitude.

Recours Amiable

➔ Examiner les demandes de remise de majorations de retard ou les réclamations contre les décisions des services de la Caisse.

Marchés

➔ Examiner les réponses aux appels d'offres.

La commission non statutaire

Commission

Pouvoirs

Communication



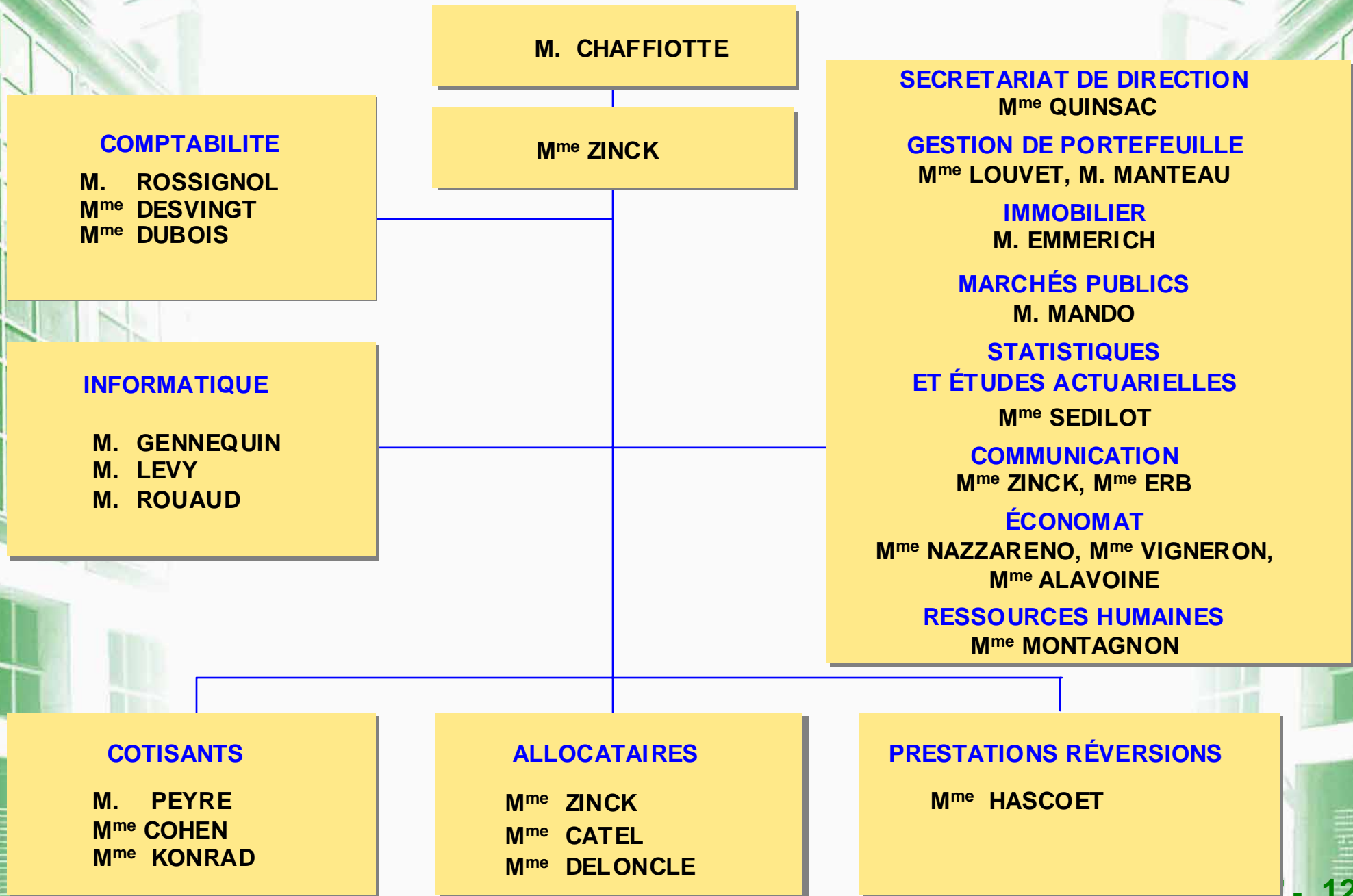
Définir les orientations.

Le Directeur

(Articles L.122-1 et R.122-3 du CSS)

- **Assure le fonctionnement de la Caisse.**
- **Prend toute décision d'ordre individuel relative aux conditions générales d'emploi du personnel.**
- **Soumet au Conseil les prévisions budgétaires.**
- **Remet chaque année au Conseil un rapport sur le fonctionnement administratif et financier de la Caisse.**
- **Engage les dépenses, constate les créances et les dettes.**
- **Est chargé du recouvrement des cotisations et des majorations de retard.**
- **Décide des actions en justice à intenter au nom de l'organisme (pour les rapports avec les bénéficiaires de prestations, les cotisants, le personnel).**
- **Représente l'organisme en justice et dans tous les actes de la vie civile.**

L'organigramme de la CARMF



L'Agent Comptable

(Article R.122-4 du CSS)

RÔLE DE L'AGENT COMPTABLE

- **Est chargé sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'ensemble des opérations financières et comptables et de la tenue à jour des comptes en conformité avec les textes.**
- **Règle après contrôle les dépenses, encaisse les recettes et est chargé des opérations de trésorerie.**
- **Définit avec le Directeur les modalités de mise en œuvre des procédures de contrôle interne de la Caisse.**
- **Établit les comptes financiers annuels.**
- **Présente les comptes annuels au Conseil d'Administration.**

L'Agent Comptable

RESPONSABILITÉ DE L'AGENT COMPTABLE

Il est personnellement et pécuniairement responsable de l'ensemble des opérations financières et comptables.

La mise en cause de la responsabilité de l'Agent Comptable ne peut porter que sur des critères objectifs (manquant, dépense irrégulière, déséquilibre comptable).

Sa responsabilité peut être mise en cause par :

- **Le Conseil d'Administration**
- **Les Autorités de Tutelle**
- **Le Ministre chargé de la Sécurité Sociale à la demande de la Cour des Comptes.**

L'Agent Comptable peut transférer sa responsabilité personnelle et pécuniaire à l'ordonnateur qui l'a requis.

L'Agent Comptable

CONTRÔLE DE LA GESTION DE L'AGENT COMPTABLE

Il est contrôlé par :

- **La Commission de contrôle ; celle-ci, composée de trois Administrateurs, vérifie la comptabilité et présente son rapport au Conseil d'Administration.**
- **Les fonctionnaires habilités par le Ministre chargé de la Sécurité Sociale et le Ministre du Budget.**

L'Agent Comptable doit fournir, en garantie de sa gestion, un cautionnement.

Agence Comptable

AGENT COMPTABLE
M. Jean-Jacques ROSSIGNOL

FONDÉ DE POUVOIR
Mme Marie-Claire DESVINGT

CHEF DE DIVISION
DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE
Mme Odile DUBOIS

Cotisants

**Allocataires
Prestataires**

Secrétariat

**Comptabilité
générale**

Immobilier

Division Cotisants

CHEF DE LA DIVISION

M. Frédéric PEYRE

CHEFS DE DIVISION ADJOINTS

Mme Sandrine COHEN

Mme Viviane KONRAD

**Affiliation
Fichier
Conjoints-
collaborateurs
CAPIMED
ASV**

Recouvrement

Juridique

**Commission
de Recours
Amiable
Dispenses**

Secrétariat

Division Allocataires

DIRECTEUR-ADJOINT

Mme Nicole ZINCK

CHEF DE DIVISION

Mme Chantal CATEL

CHEF DE DIVISION-ADJOINT

Mme Monique DELONCLE

Réception

**Rédaction
Liquidation**

Oppositions

**Affaires
 Sociales**

Secrétariat

ADR

Division Prestations-Réversions

CHEF DE LA DIVISION
Mme Luciana HASCOET

Secrétariat

**Indemnités
journalières**

**Pension d'invalidité
rentes temporaires**

Décès

**Contrôle
médical**

**Conjoints
survivants**

Division Informatique

CHEF DE LA DIVISION
M. Olivier GENNEQUIN

CHEFS DE DIVISION-ADJOINTS
M. Jean-Meyer LEVY - M. Cyril ROUAUD

Secrétariat

**Études et
développement
Exploitation**

**Études et
développement
Windev
Micro-informatique**

**Système et
Bases de Données**

Service Communication

DIRECTEUR-ADJOINT

Mme Nicole ZINCK

CHEF DE SERVICE

Mme Christiane ERB

CHEF DE SERVICE-ADJOINT

M. Grégoire MARLEIX

Communication éditoriale

Lettre CARMF, Bulletin d'Informations de la CARMF, Lettre aux Allocataires, Guide du Médecin Cotisant, dépliants, affiches, courriers.

Communication multimédia

Site Internet, newsletters, serveur vocal, diaporama, vidéos, slides.

Élections

Élections des délégués et des administrateurs, Remplacements des postes vacants.

Outils utilisés : word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, Frontpage 2003, Flash MX, Xpress 6.5, Illustrator 10, Photoshop CS2, Scanner, Appareil photo-numérique, Vidéo.

Secret professionnel

**Pour tout ce qui concerne la CARMF,
les administrateurs,
les délégués et le personnel
sont tenus au secret professionnel
à l'égard des tiers.**



Gestion financière

Réglementation des placements valeurs mobilières (décret du 25 octobre 2002)

En pourcentage de l'actif de référence	Titres
34 % au moins	Obligations de l'EEE ⁽¹⁾ libellées en euros, SICAV et FCP d'obligations de l'EEE ⁽¹⁾ libellées en euros
5 % au plus	Sicav et FCP à risques

10 % de l'ensemble des actifs peuvent être libellés
en devises autres que l'euro.

⁽¹⁾ EEE : Espace Économique Européen.

Réglementation des placements valeurs immobilières et prêts

(décret du 25 octobre 2002)

En pourcentage de l'actif de référence

**20 %
au plus**

- Immeubles situés dans l'Espace économique européen
- Parts et actions de sociétés immobilières ayant leur siège social dans l'Espace économique européen

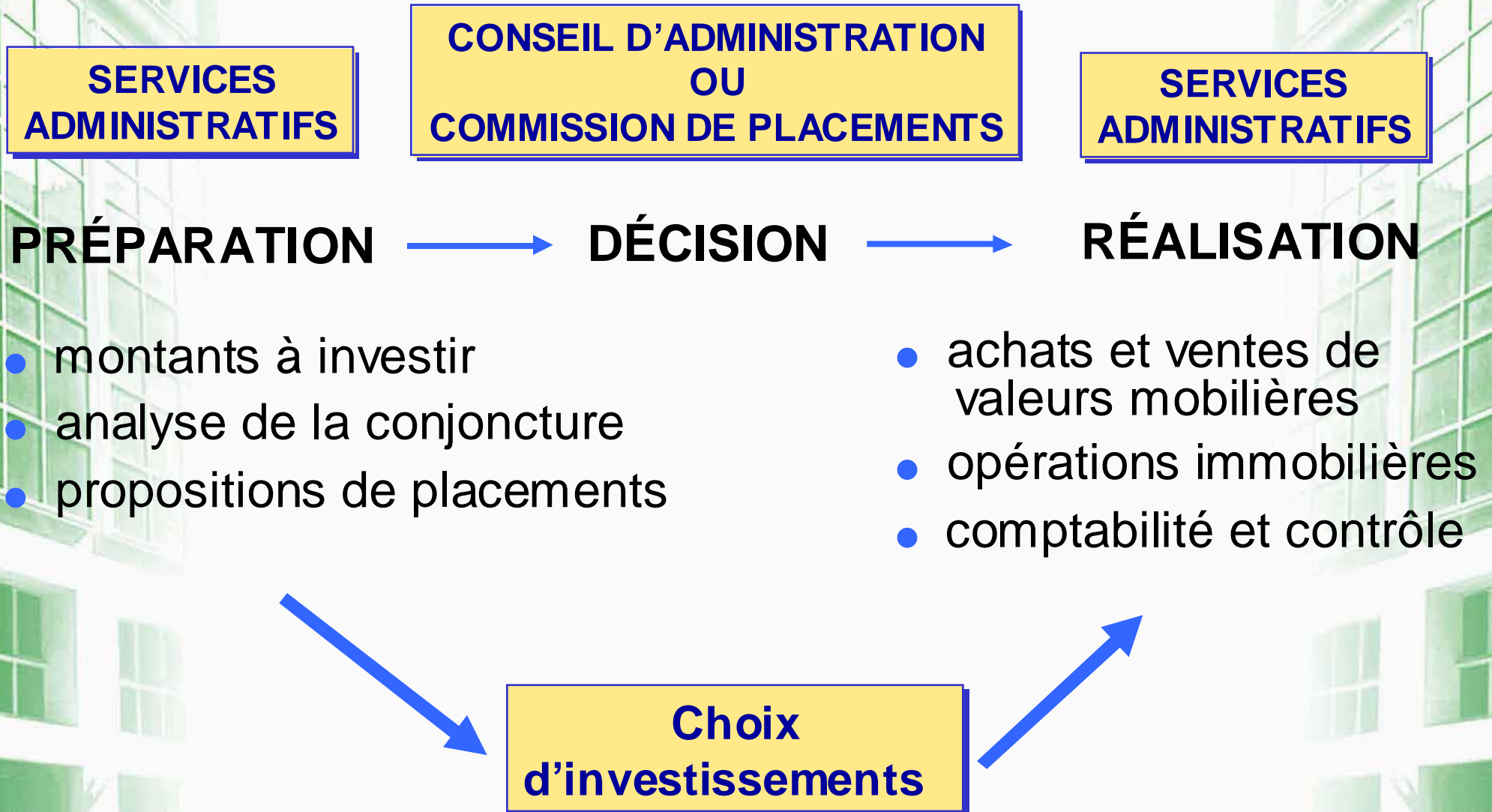
**10 %
au plus**

- Prêts et dépôts dans un des États partie à l'Espace économique européen

Limitation à 5% au plus de l'actif de l'organisme :

- actions émises par une même personne morale
- même immeuble

Le processus de gestion financière



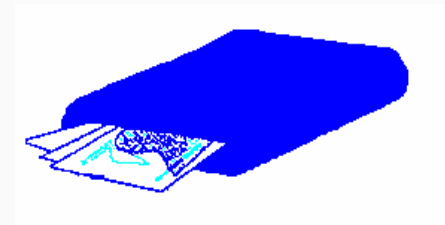
Les responsables administratifs de la gestion financière

- **Henri CHAFFIOTTE** → Directeur
- **Jean Jacques ROSSIGNOL** → Agent-Comptable
- **Sylvie LOUVET** → Responsable Gestion Actions
- **Michel MANTEAU** → Responsable Gestion Taux
- **Dominique EMMERICH** → Chef du Service Immobilier

Portefeuille au 31 décembre 2005

Actions

60,6 %

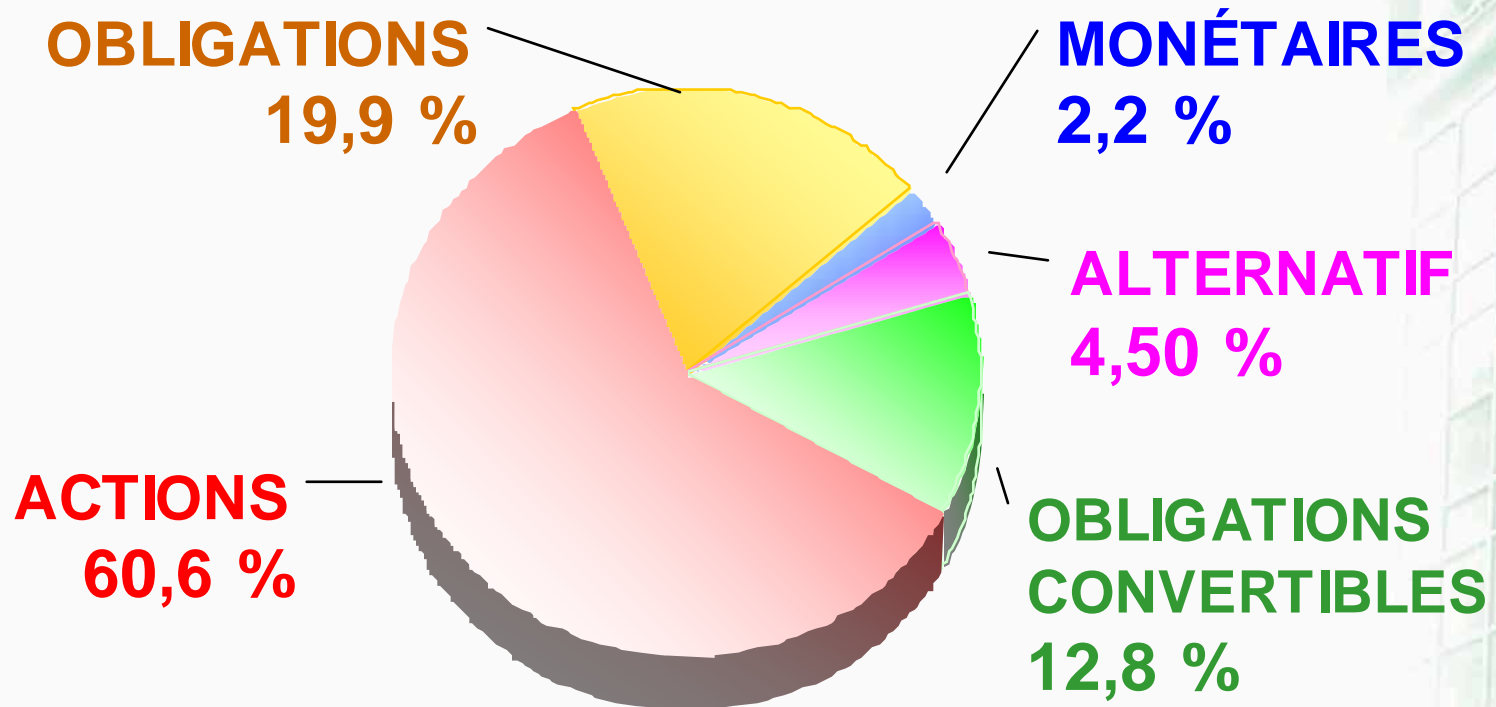


Produits de taux

obligations, obligations convertibles,
gestion alternative, trésorerie.

39,4 %

Portefeuille investi de la CARMF au 31 décembre 2005 (hors trésorerie)



▶ **PORTEFEUILLE TOTAL** : 3,35 milliards d'euros

Une gestion de long terme comportant une exposition résolument forte en actions et en obligations convertibles.

Gestion directe et gestion déléguée au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

	Actions	Obligations
Montant en direct	755,13	47,00
Montant délégué	1 274,53	1 275,15
Total	2 029,66	1 322,15
% en direct	37,20 %	3,55 %

Performance financière globale du portefeuille de valeurs mobilières (*)

1998	14,40 %
1999	21,75 %
2000	1,16 %
2001	- 7,42 %
2002	- 14,60 %
2003	12,79 %
2004	7,08 %
2005	17,41 %

Rendement annuel global

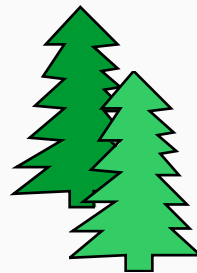
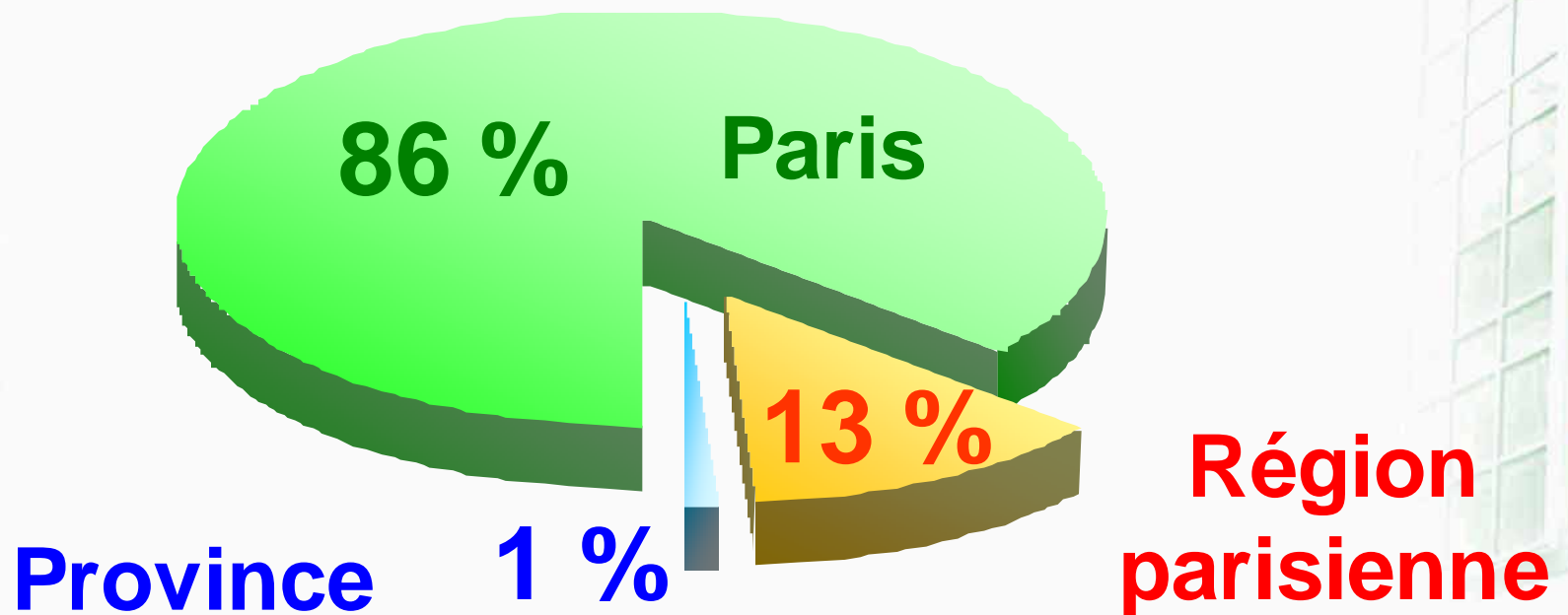
sur 1 an	17,41 %
sur 3 ans	12,53 %
sur 5 ans	4,02 %
sur 10 ans	6,68 %
sur 14 ans	6,69 %

(*) du portefeuille initial et des flux d'investissement de la période (TRI).

L'immobilier de la CARMF en décembre 2005

répartition géographique

84 851 m² de surface construite



2 721 hectares de forêts
et 288 693 parts de SCPI

Le patrimoine immobilier

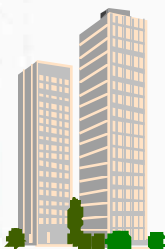
par rapport à sa valeur vénale estimée

en décembre 2005



Bureaux

74 %



Habitations & parkings

17 %



Forêts

3 %



Parts de SC et SCPI

6 %

Le patrimoine immobilier

(y compris siège et résidences de retraite)
en décembre 2005

Valeur vénale

**492 millions
d'euros**

**Valeur nette comptable
après amortissement**

**290 millions
d'euros**